

*Bien vouloir ne pas reproduire
sans autorisation de l'auteur !*

Principes d'élaboration et organisation pratique d'une grammaire de compréhension

Louise Lefebvre et Raymond Claude Roy, Ph.D.

*Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et
didactique du français
de l'Université du Québec à Chicoutimi
<http://www.ens.uqac.ca/dse/framee/>*

**Document didactique
Fascicule 8**

Mai 1995

© **Les Éditions du Département des sciences de l'éducation**
Université du Québec à Chicoutimi
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Canada

Actes du 63^e Congrès de l'ACFAS, mai 1995.

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

**PRINCIPES D'ÉLABORATION ET ORGANISATION PRATIQUE D'UNE
GRAMMAIRE DE COMPRÉHENSION**

**Par
Louise Lefebvre et Raymond Claude Roy**

Il faut repenser l'enseignement de la grammaire. Enseignants, pédagogues, chercheurs, le plus grand nombre se questionnent et plusieurs en conviennent: l'approche actuelle (du moins pour ceux qui n'ont pas discontinué l'enseignement de la grammaire), l'approche actuelle, approche des plus traditionnelles, ne convient plus.

Selon la professeure Claire Asselin (1994)¹, les jeunes veulent découvrir ce qu'est la langue. Ils souhaitent, à leur façon, qu'on leur enseigne une "grammaire qui traite la langue comme un tout organisé, structuré et qui soit capable de leur démontrer (sic) au fur et à mesure qu'ils progressent la logique sous-jacente de son contenu." Ainsi donc, pour qu'ils puissent faciliter l'accès au raisonnement logique et permettent une meilleure appropriation de la notion, l'enseignement et le matériel de recours - en substance les grammaires scolaires - devraient faire voir l'organisation profonde de la langue.

Toutefois, la grammaire permettant un tel enseignement reste pour l'essentiel à faire. Le défi est de taille. L'entreprise exigera un effort collectif de réflexion. Mais le mouvement semble bien amorcé, à considérer les réflexions qui sont produites, les recherches qui sont menées et même la foison des manuels présentant des essais de solution des plus variés.

Souhaitant joindre nos efforts à ceux déjà entrepris, nous présentons aujourd'hui notre réflexion concernant l'élaboration d'une grammaire scolaire de type explicatif. Notre réflexion se fera en deux temps. Nous procéderons d'abord à l'analyse d'un contenu de grammaire, prônant que seul un contenu logique peut permettre un enseignement logique. Dans un second temps, et sur la base de pareils fondements, nous présenterons nos premiers essais d'élaboration d'une grammaire de compréhension nouveau type.

1. ASSELIN, Claire (1994). Enseigner le français Pour qui? Pourquoi? Comment?. Collectif sous la direction de Clémence Préfontaine et Gilles Fortier, Les Editions Logiques, pp 53-55.

PREMIÈRE PARTIE

Enseigner la grammaire, c'est d'abord choisir et déterminer le contenu à enseigner dans ses orientations, son approche. Toutes les fois qu'un contenu de grammaire prête à une analyse logique, c'est ce résultat logique, croyons-nous, qu'il convient d'enseigner. Permettez-nous une démonstration à l'aide de la règle d'accord des mots de couleur. Voici d'abord la règle d'accord des mots de couleur telle que présentée dans la vingt-neuvième édition du *Précis de grammaire française* de Maurice Grevisse (1993) (voir Appendice 1).

La règle proposée statue que lorsque l'adjectif désignant la couleur est simple, il varie en genre et en nombre; que lorsqu'il est composé, il est invariable; alors que le nom employé pour désigner la couleur, qu'il soit simple ou composé, reste invariable.

En apparence simple dans ses visées normatives, la règle du *Précis de grammaire française* est de fait complexe, mêle les approches et contredit même les données sur la nature des mots variables et invariables présentées ailleurs dans le même ouvrage.

Une grammaire qui se voudrait de compréhension devra donner à l'observation fine et à une réflexion organisatrice les premières places. De fait, la règle d'accord des mots de couleur, analysée d'un point de vue logique, est tout à fait différente, voire à l'opposé de ce qu'en présente le *Précis de grammaire française* de Maurice Grevisse.

Analysée logiquement, la règle d'accord des mots de couleur se révèle composée de quatre cas d'accord entretenant des rapports étroits et s'organisant en un tout hiérarchisé. Permettez-nous d'en faire la démonstration.

Premier cas d'accord:

Pour le premier cas d'accord (figure 1), la règle ne présente pas de difficulté particulière. Le mot de couleur "bleu" a nature d'adjectif. Par conséquent, ce mot de couleur s'accorde selon la règle générale des adjectifs. La figure présentée à l'écran illustre la structure grammaticale de ce premier cas d'accord:

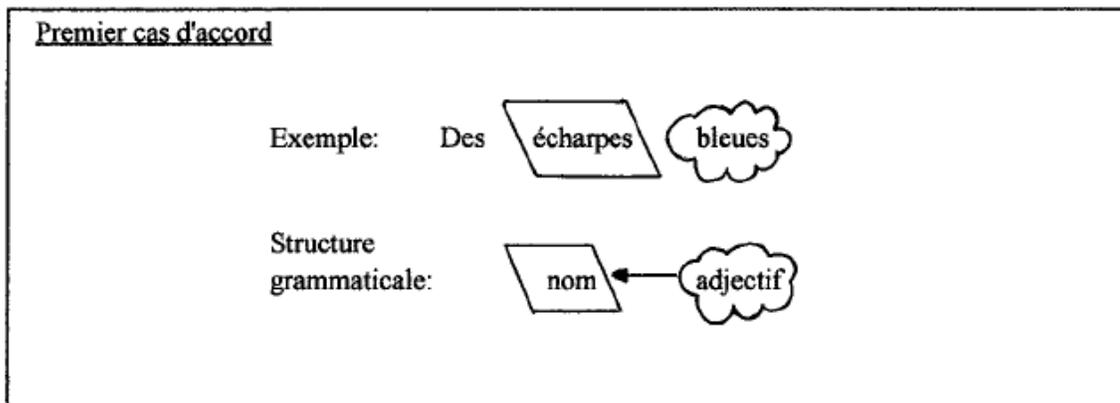


Figure 1 - La structure grammaticale du premier cas d'accord.*

Deuxième cas d'accord:

Pour le deuxième cas d'accord (figure 2), la règle d'invariabilité que prône la grammaire traditionnelle est à remplacer par une règle logique respectant les données de la grammaire sur la nature des mots. De fait, "l'explication de ce deuxième cas d'accord repose sur la perception du rôle joué par l'adjectif complémentaire, lequel vient s'ajouter au mot premier de couleur pour en exprimer une nuance. Dans l'exemple *Des écharpes bleu clair*, l'adjectif "clair" vient compléter le mot premier de couleur "bleu". Ce dernier, qualifié par l'adjectif "clair", prend nécessairement une nature de nom." *

*Ces propos ont été empruntés à Raymond Claude Roy dans un article publié dans les Actes du colloque de psychomécanique en 1989, Université Laval, Québec.

Il n'y a rien d'étonnant à ce transport de nature. Ne dit-on pas "C'est du bleu" ou encore "J'aime le bleu de tes yeux"? Par conséquent, dans ce cas, l'adjectif complémentaire s'accorde tel un adjectif avec le mot premier de couleur employé comme nom. Le mot premier de couleur, pour sa part, s'accorde selon le sens qu'en tant que nom il prend dans la phrase, soit celui d'un nom venant en compléter un autre." *

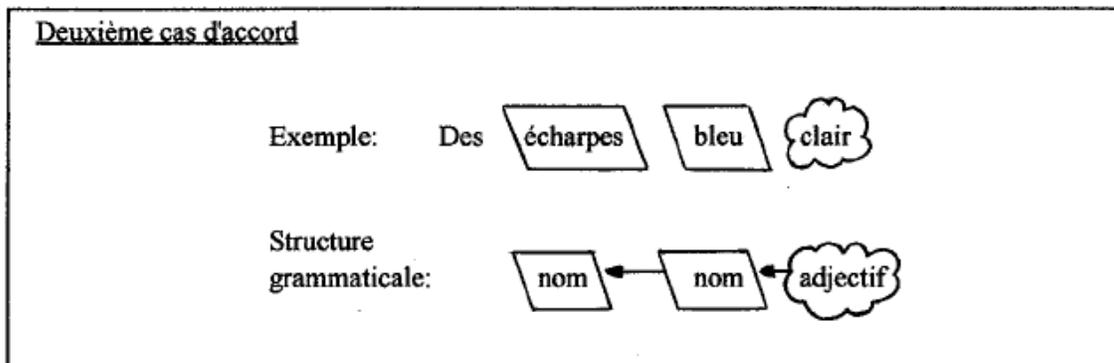


Figure 2 - La structure grammaticale du deuxième cas d'accord. *

"Ce type de construction accolant deux noms sans l'intermédiaire d'un mot de liaison est possible en français par le jeu de ce que le linguiste Gustave Guillaume (1948) nomme la construction "en expressivité". Dans les emplois de ce type, la construction en complète expression est sacrifiée au profit d'une construction en raccourci, d'une construction faisant l'économie des procédés habituels du système grammatical." *

La grammaire traditionnelle explique ces emplois par l'ellipse de certains mots. À la vérité, ce ne sont pas des mots qui sont sous-entendus, mais un contexte. L'explication par mots sous-entendus pourrait toutefois être utile. Il est alors à conseiller, plutôt que d'imaginer ici l'ellipse rare "*Des écharpes d'un bleu clair*", de montrer que lorsqu'elle se complète d'un adjectif qualificatif, la locution de couleur retrouve les mots et la forme d'une construction régulière: "*Des écharpes d'un beau bleu clair*". *

Ainsi, pour ce deuxième cas d'accord, dans la construction "Des écharpes bleu clair", l'accord repose, à la fois, et sur la règle d'accord de l'adjectif, et sur la règle générale d'accord du nom, cette dernière règle prenant en compte le sens que véhicule le contexte. Comme ces règles sont des règles générales de la langue, la difficulté n'est donc que d'analyse et d'interprétation.*

Qui a compris ce deuxième cas d'accord et en a aperçu la construction logique a tout compris de la règle des mots de couleur, car le reste découle naturellement de ce départ.

Troisième cas d'accord:

Le troisième cas d'accord (figure 3) aura lui aussi à être interprété dans sa variabilité. Alors que dans le deuxième cas d'accord, un adjectif complétait le nom pour en donner la nuance, c'est un nom, ici "ciel", qui vient exprimer la teinte du mot premier de couleur "bleu". L'accord est celui de noms venant se compléter.

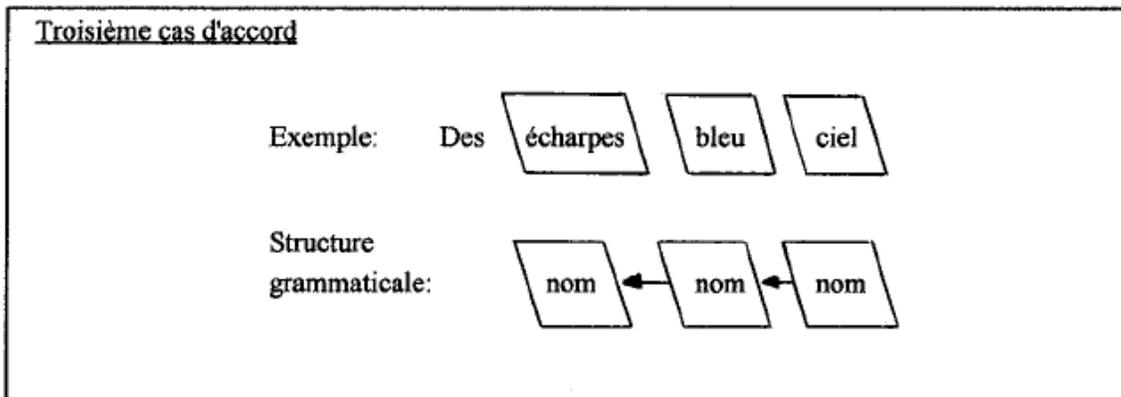


Figure 3 - La structure grammaticale du troisième cas d'accord. *

Quatrième cas d'accord:

L'interprétation du quatrième et dernier cas d'accord (figure 4) devient fort simple si les cas d'accord précédents sont maîtrisés. Il ne fait nul doute que dans cet emploi, le mot "or" traduit une teinte. La couleur "or" est en réalité la couleur "jaune or", *jaune* étant la couleur première.

L'explication tient à la construction qui résulte d'une double expressivité. Ainsi, dans l'emploi "Des rubans or", le mot de couleur "or" ne vient pas indiquer la teinte des rubans, mais du "jaune" dont sont teints les rubans. Une construction en complète expression serait plus justement "Des rubans d'un beau *jaune* montrant les teintes de l'*or*".

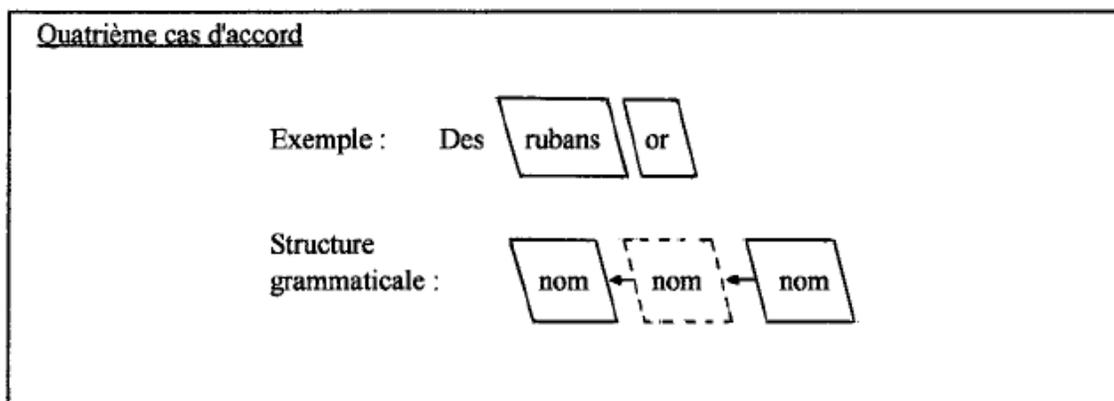


Figure 4 - La structure grammaticale du quatrième cas d'accord. *

Voilà donc pour l'essentiel, l'analyse des quatre cas d'accord de la règle composée des mots de couleur. Cette règle n'est finalement que le résultat de l'application des deux règles les plus générales d'accord de la langue française : celle du nom, lequel s'accorde en nombre selon le sens de la phrase et celle de l'adjectif, lequel s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte." * De règle spécifique des mots de couleur, on pourra s'étonner qu'il n'y en ait pas. On comprendra, à la réflexion, l'intérêt d'une grammaire qui le montre.

Les préoccupations de logique et d'explication qui ont présidé à l'analyse de la règle d'accord des mots de couleur ne permettent pas, toutefois, de laisser en suspens des interrogations susceptibles de remettre en cause l'interprétation grammaticale qui vient d'être proposée.

Voici donc un dernier plan d'analyse comportant l'examen de quelques emplois qui pourraient se révéler déconcertants et que la grammaire traditionnelle ne manquerait pas de qualifier d'"exceptions".

Par exemple, dans les emplois "Des murs *mandarine clair*" et "Des vernis *Pierre chauffée*", les adjectifs "clair" et "chauffée" sont l'un du masculin, l'autre du féminin. Les accords s'expliquent: Dans "Des murs *mandarine clair*", les murs sont "d'un beau *mandarine*" et ce "*mandarine*" est, comme couleur, du genre masculin (du *mandarine*). Ce qui est "clair", c'est LE "*mandarine*". Par contre, l'adjectif "chauffée", pour sa part, s'accorde avec le mot "Pierre". Ce qui est "chauffée", c'est la Pierre, non la couleur. Les vernis sont de la couleur que prend la Pierre lorsqu'elle est chauffée.

Dans cet autre emploi "Des encadrements *vert volets*", le nom "volets" est pluriel. Encore une fois, l'accord s'appuie sur un raisonnement parfaitement logique. En effet, une fenêtre n'est-elle pas habituellement parées de deux volets? Et les encadrements sont ici de ce vert dont on peint habituellement les volets.

Nous avons procédé à l'analyse détaillée de la règle retenue, celle de l'accord des mots de couleur, sur cette conviction qu'aucune élaboration de grammaire ne peut être entreprise avec succès si au départ une compréhension fine de la règle à présenter n'existe pas. Cette analyse que nous avons faite nous a permis de montrer que la règle d'accord des mots de couleur loin d'être d'invariabilité est toute de variabilité, présentant même des accords de féminin et de pluriel, et peut être interprétée en toute logique. Voilà qui risque de modifier considérablement l'enseignement et la grammaire de soutien à mettre à la disposition des apprenants.

DEUXIÈME PARTIE

Quelle doit justement être cette grammaire? Nous croyons d'abord qu'elle doit être "deux grammaires". Il faut, en effet, en premier lieu, offrir aux apprenants une grammaire de référence. Il faut aussi leur offrir ce que traditionnellement on appelle des exercices, mais que pour notre part nous préférons voir comme une grammaire d'approfondissement. Nous vous présentons des essais, auxquels nous travaillons, de ces deux grammaires.

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Premier cas d'accord



Accorde le mot de couleur suggéré:

Des billes _____
(vert)

Des crayons _____
(vert)

Une casquette _____
(vert)

Un livre _____
(vert)

vertes
verts
verte
vert



Comment s'accorde le mot de couleur "vert"?



Etablis une liste d'adjectifs de couleur:





beige gris rouge
blanc jaune rose
bleu mauve vert
brun noir violet

Le mot de couleur "vert", dans ces quatre emplois, est un adjectif. Par conséquent, l'adjectif "vert" s'accorde selon la règle générale des adjectifs qualificatifs, soit en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Premier cas d'accord



A l'aide du bon symbole, montre la nature des mots.

nom

adjectif

Puis, à l'aide d'une flèche, indique la fonction du mot de couleur.

Ex.: Un



Des billes vertes



RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Premier cas d'accord

Montre ta science



Accorde les mots de couleur suggérés:

- | | | |
|----------|------------------|-------|
| (vert) | Trois piverts | _____ |
| (bleu) | Une vache | _____ |
| (jaune) | Deux oiseaux | _____ |
| (noir) | Un mouton | _____ |
| (gris) | Dix souris | _____ |
| (rouge) | Douze hiboux | _____ |
| (brun) | Une girafe | _____ |
| (beige) | Des hippopotames | _____ |
| (mauve) | Des chevaux | _____ |
| (rose) | Treize poules | _____ |
| (violet) | Sept belettes | _____ |
| (blanc) | Des éléphants | _____ |

- verts
- bleue
- jaunes
- noir
- grises
- rouges
- brune
- beiges
- mauves
- roses
- violettes
- blancs



RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Premier cas d'accord



Accorde les mots de couleur suggérés:

(verdâtre) Des prairies _____
(rougeaud) Des visages _____
(violacé) Une fleur _____

verdâtres
rougeauds
violacée



A partir de quels adjectifs de couleur sont formés les adjectifs **DÉRIVÉS**:

verdâtre _____
rougeaud _____
violacé _____

vert
rouge
violet



RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Premier cas d'accord

Montre ta science.



Trouve des adjectifs de couleur dérivés:

adjectif d'origine	adjectif dérivé
vert _____	verdâtre _____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____



- blanc/blanchâtre
- bleu/bleuâtre
- bleu/bleuté
- brun/brunâtre
- gris/grisâtre
- jaune/jaunâtre
- jaune/jaunet
- noir/noirâtre
- noir/noiraud
- rose/rosâtre
- rose/rosé
- rouge/rougâtre
- rouge/rougeaud
- rouge/rougeoyant
- rouge/rouget
- rouge/infrarouge
- vert/verdâtre
- vert/verdoyant
- violet/violacé
- violet/violâtre
- violet/ultraviolet

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

1er cas d'accord

Des

plumes

noires

Règle : Dans cet emploi, le mot de couleur est un adjectif. Par conséquent, l'adjectif de couleur s'accorde selon la règle générale des adjectifs (qualificatifs), soit en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Les adjectifs de couleur suivants constituent le répertoire de base des couleurs.

Un lainage beige
Des gants blancs
Une jupe bleue

Des chaussures brunes
Un cheveu gris
Des fruits jaunes

*Une fleur mauve**
Des plumes noires
*Une peau rose**

Des rubans rouges
Une feuille verte
*Des pétales violets**

* Les couleurs mauve, rose et violette étaient auparavant des noms. On les a utilisés si souvent pour exprimer la couleur, qu'ils sont devenus, avec le temps et dans certains emplois, de véritables adjectifs.

Des chevelures **châtaines**

Une peau **cramoisie**

Des pelages **fauves**

Voici quelques adjectifs de couleur spécialisés : "blond", "châtain", "cramoisi", "écarlate", "fauve", "incarnat"

Des peaux **blanchâtres**

Des lumières **jaunâtres**

Des rayons **infrarouges**

Des mers **verdâtres**

Certains adjectifs de couleur sont formés à partir des adjectifs de couleur de base. On dit qu'ils sont des adjectifs dérivés de couleur. Il existe un très grand nombre de ces adjectifs dérivés dont ceux qui suivent :

blanchâtre
bleuâtre
bleuté
brunâtre
grisâtre

jaunâtre
jaunet
noirâtre
noiraud
rosâtre

rosé
rougeâtre
rougeaud
rougeoyant
infrarouge

verdâtre
verdoyant
violâtre
violacé
ultraviolet

Des cheveux **argentés**

Des reflets **civrés**

Des fromages **marbrés**

Des teints **olivâtres**

D'autres adjectifs de couleur proviennent de noms. Ils sont aussi des adjectifs dérivés de couleur. En voici quelques-uns:

argenté
azuré
bronzé

caendré
civré
ivoirin

marbré
macré
ocré

olivâtre
opalin
platiné

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Deuxième cas d'accord



Accorde le mot de couleur suggéré:

- Des boules** _____ (*rouge vif*)
- Des souliers** _____ (*rouge vif*)
- Une tomate** _____ (*rouge vif*)
- Un chandail** _____ (*rouge vif*)



- rouge vif
- rouge vif
- rouge vif
- rouge vif



Comment s'accorde le mot de couleur "rouge vif"?



"Des boules d'un beau rouge vif" Dans l'expression "d'un beau rouge vif", le mot de couleur "rouge" prend une nature de nom et s'accorde comme tel, soit en nombre en genre et en nombre avec le nom "rouge" auquel il se rapporte. Le mot "vif" est un adjectif et s'accorde selon le sens de la phrase (un beau rouge vif).

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Deuxième cas d'accord

A l'aide d'un catalogue ou d'un dictionnaire, trouve des mots de nuance pour la couleur "rouge".

rouge sanglant



Amuse-toi



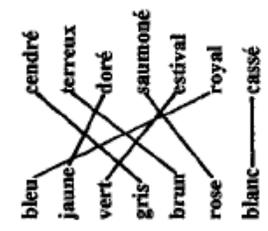
Associe au mot de couleur la nuance qui lui convient.

bleu
jaune
vert
gris
brun
rose
blanc

cenré
terreux
doré
saumoné
estival
royal
cassé



rouge vif
rouge éclatant
rouge franc
rouge sombre
rouge écarlate
rouge ardent
rouge pourpre
rouge incarnat
rouge orangé
rouge impérial



RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

2ième cas d'accord

Des



Des murs **blanc cassé** Des gants **bleu royal** Des yeux **brun foncé** Des joues **rose tendre**

RÈGLE: Un mot de couleur comme "*blanc cassé*" est composé d'un nom et de l'adjectif qui vient le compléter. Le nom, dans cet emploi, est le mot de couleur premier, il s'accorde en nombre selon le sens de la phrase : (Des murs d'un beau *blanc cassé*). L'adjectif, pour sa part, vient nuancer la couleur. Il s'accorde selon la règle générale des adjectifs qualificatifs, soit en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte : (Des murs *blanc cassé*)

Voici une partie de la longue liste des mots de couleur composés d'un nom et d'un adjectif:

<i>beige clair</i>	<i>bleu foncé</i>	<i>brun foncé</i>	<i>jaune impérial</i>	<i>rouge sanglant</i>
<i>blanc antique</i>	<i>bleu pâle</i>	<i>brun terreux</i>	<i>jaune tendre</i>	<i>rouge sombre</i>
<i>blanc cassé</i>	<i>bleu profond</i>	<i>brun vif</i>	<i>rose tendre</i>	<i>rouge vif</i>
<i>bleu alpin</i>	<i>bleu royal</i>	<i>gris cendré</i>	<i>rouge ardent</i>	<i>vert estival</i>
<i>bleu antique</i>	<i>bleu sombre</i>	<i>gris terreux</i>	<i>rouge clair</i>	<i>vert mai</i>
<i>bleu céleste</i>	<i>bleu tendre</i>	<i>jaune ambré</i>	<i>rouge éclatant</i>	<i>vert printanier</i>
<i>bleu clair</i>	<i>bleu vif</i>	<i>jaune doré</i>	<i>rouge foncé</i>	<i>vert tendre</i>
<i>bleu électrique</i>	<i>brun clair</i>	<i>jaune éclatant</i>	<i>rouge pâle</i>	<i>vert pâle</i>

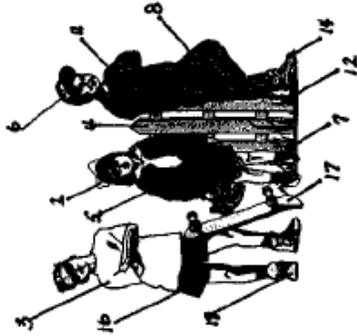
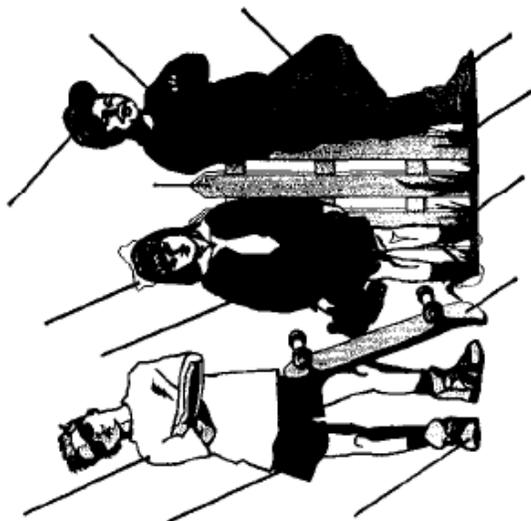
RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Troisième cas d'accord



De quelle couleur sont les accessoires de ces personnages?

- 1 jaune banane
- 2 jaune soleil
- 3 jaune citron
- 4 jaune orange
- 5 bleu nuit
- 6 bleu turquoise
- 7 bleu royal
- 8 brun noisette
- 9 brun café
- 10 brun chocolat
- 11 vert forêt
- 12 vert feuille
- 13 vert limette
- 14 vert olive
- 15 rouge brique
- 16 rouge cerise
- 17 gris acier
- 18 gris fer
- 19 gris cendre



RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR



3ième cas d'accord

Des mères <i>bleu nuit</i>	Des pantalons <i>brun chocolat</i>	Des voitures <i>vert avocat</i>
<p>RÈGLE: L'expression "<i>Des pantalons brun chocolat</i>" signifie en réalité "<i>Des pantalons d'un beau brun dont la teinte rappelle celle du chocolat.</i>". Le sens de cette phrase montre bien que le mot de couleur "<i>brun chocolat</i>" est composé d'un nom suivi d'un autre nom qui vient en préciser la teinte. Par conséquent, chacun de ces deux noms s'accorde selon la règle générale du nom, soit en nombre selon le sens de la phrase.</p> <p>Il existe un grand nombre de mots de couleur composés d'un nom complété d'un autre nom. En voici quelques uns:</p>		
<i>blanc os</i>	<i>bleu outremer</i>	<i>gris fer</i>
<i>bleu acier</i>	<i>bleu pastel</i>	<i>gris perle</i>
<i>bleu azur</i>	<i>bleu roi</i>	<i>gris pierre</i>
<i>bleu émeraude</i>	<i>bleu turquoise</i>	<i>gris souris</i>
<i>bleu horizon</i>	<i>brun auburn</i>	<i>gris taupe</i>
<i>bleu indigo</i>	<i>brun acajou</i>	<i>jaune banane</i>
<i>bleu lavande</i>	<i>brun caramel</i>	<i>jaune canari</i>
<i>bleu lin</i>	<i>brun chocolat</i>	<i>jaune citron</i>
<i>bleu marine</i>	<i>gris ardoise</i>	<i>jaune moutarde</i>
<i>bleu nuit</i>	<i>gris cendre</i>	<i>jaune or</i>
		<i>jaune orange</i>
		<i>jaune safran</i>
		<i>jaune serin</i>
		<i>jaune soleil</i>
		<i>jaune soufre</i>
		<i>rouge bordeaux</i>
		<i>rouge brique</i>
		<i>rouge carmin</i>
		<i>rouge cerise</i>
		<i>rouge sang</i>
		<i>rouge tomate</i>
		<i>vert abricot</i>
		<i>vert avocat</i>
		<i>vert bouleille</i>
		<i>vert émeraude</i>
		<i>vert épinard</i>
		<i>vert jade</i>
		<i>vert laitue</i>
		<i>vert limette</i>
		<i>vert olive</i>
		<i>vert pomme</i>

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR

Quatrième cas d'accord



Accorde le mot de couleur suggéré:

Des banderoles _____ (or)



or



Comment s'accorde le mot de couleur "or"?



A quelle couleur de base te fait penser chacun des mots de couleur suivants?

or	(jaune)
chocolat	()
olive	()
cerise	()
indigo	()
souris	()



jaune
brun
vert
rouge
bleu
gris

Le mot de couleur "or" fait d'abord penser à la couleur "jaune", n'est-ce pas? C'est une autre façon de dire "Des banderoles d'un beau jaune de la teinte de l'or". Le mot de couleur "or" est un nom et s'accorde selon la règle générale du nom, soit en nombre selon le sens de la phrase (Des banderoles "d'un beau" jaune "de la teinte de l'or").

RÈGLE D'ACCORD DES MOTS DE COULEUR



4^{ème} cas d'accord

Des

Des cheveux *argent* Des rubans *fuchsia* Des meubles *saumon*

RÈGLE: Dans l'expression "Des cheveux *argent*", le mot de couleur *argent* fait référence à la couleur *gris*. C'est une autre façon de dire "Des cheveux *gris argent*". Cependant, comme il a été vu dans le 3^{ème} cas d'accord des mots de couleur, le sens véritable de l'expression est : "Des cheveux *d'un beau gris* de la teinte de *l'argent*". Par conséquent, le mot de couleur "*argent*" est un nom et s'accorde en nombre selon le sens de la phrase.

Il existe un très grand nombre de mots de couleur qui se présentent sous la forme d'un nom employé seul. En voici quelques-uns :

<i>abricot</i>	<i>chair</i>	<i>kaki</i>
<i>acajou</i>	<i>chocolat</i>	<i>marron</i>
<i>acier</i>	<i>chrome</i>	<i>noisette</i>
<i>agate</i>	<i>citron</i>	<i>noyer</i>
<i>aluminium</i>	<i>crème</i>	<i>ocre</i>
<i>amande</i>	<i>cuivre</i>	<i>olive</i>
<i>ardoise</i>	<i>ébène</i>	<i>orange</i>
<i>argent</i>	<i>fuchsia</i>	<i>pêche</i>
<i>avocat</i>	<i>indigo</i>	<i>réséda</i>
<i>café</i>	<i>ivoire</i>	<i>saumon</i>
<i>caramel</i>	<i>filas</i>	<i>vermillon</i>
		...

CONCLUSION

Non étonnamment, le travail d'élaboration de la grammaire dont nous rêvons tous passe par un délicat et rigoureux effort de compréhension de la langue : nous croyons avoir, selon nos moyens, fait la démonstration par rapport à la règle d'accord des mots de couleur de ce que peut être cet effort. Les résultats de cet effort d'approfondissement devraient mettre à même d'élaborer une grammaire de référence.

Nous croyons, toutefois, que si cette grammaire de référence est destinée à l'école, mieux vaudra s'astreindre d'abord à l'examen des conditions d'un enseignement efficace des notions retenues, et même à une élaboration complète de cet enseignement. C'est un exercice auquel nous nous sommes livrés pour les mots de couleur, vous l'aviez sans doute deviné. Cette réflexion met mieux à même de rédiger une grammaire à destination scolaire.

D'ailleurs, les exercices à proposer en complément à l'enseignement-apprentissage, pour nous une grammaire d'approfondissement, sont la suite, la continuation de l'effort d'acquisition entrepris à l'occasion de l'enseignement, et ne peuvent être construits que dans la connaissance du contenu et de la démarche d'un enseignement efficace. Ce sont là pour nous les volets d'une démarche complète de recherche en élaboration d'une grammaire.

Nous ne voulons pas terminer sans avouer que nous sommes bien conscients que la grammaire à contruire ne sera pas faite que de règles logiques, même si l'objectif de trouver les fondements logiques des règles devra être satisfait pour toutes les règles qui le permettent.

Toutefois, de premières recherches sur la grammaire d'approfondissement à élaborer pour une règle d'information semblent montrer que les procédés que nous avons utilisés pour une règle logique conviennent, avec quelques aménagements, à l'élaboration d'exercices de continuation de l'enseignement reçu et d'approfondissement de l'apprentissage.

Finalement, nos efforts, croyons-nous, apportent des réponses à l'ambigu questionnement des maîtres sur le rôle de la grammaire dans l'acquisition des habiletés langagières, orales et écrites. Nous ne pourrions mesurer la portée de l'enseignement et de l'apprentissage de la grammaire que le jour où nous aurons une véritable grammaire de compréhension à offrir aux apprenants et où nous aurons développé les techniques d'enseignement qui sauront la porter. C'est à quoi nous tentons de travailler avec, nous l'avouons, beaucoup d'intérêt et même de plaisir, non coupable.

Nous vous remercions de votre attention.

Appendice 1

185. Mots désignant une couleur.

a) Si l'adjectif désignant la couleur est *simple*, il s'accorde avec le nom qu'il qualifie :

Des cheveux noirs. — Des étoffes vertes.

Si l'adjectif désignant la couleur est *composé* (c'est-à-dire qualifié par un autre adjectif ou complété de façon quelconque), l'ensemble reste invariable :

*Des cheveux brun clair (= d'un brun clair).
Des robes bleu [de] ciel. — Des broderies blanc et or.*

b) Le nom (simple ou composé) employé pour désigner la couleur reste invariable :

Des rubans orange. — Des vestes ventre de biche.

Remarque. — *Écarlate, mauve, pourpre, rose*, devenus adjectifs, varient :
Des rubans mauves. (Acad.) — Ses joues étaient pourpres. (E. Jaloux.)

GREVISSE, Maurice, *Précis de grammaire française*, vingt-neuvième édition, 1993.

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.